

Avis adopté

Séance plénière du 24 mars 2026

La gouvernance internationale face aux enjeux de la gestion durable de l'eau

Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Savez-vous quel fleuve traverse le plus de pays au monde ? Il s'agit du Danube, qui traverse dix pays. Et, dès 1815, le Congrès de Vienne lui reconnaissait un statut de fleuve international. Le signe que déjà, à cette époque, une évidence s'imposait : sur l'eau, aucune nation ne peut agir seule.

Cet avis nous rappelle combien la question de l'eau est à la fois mondiale et profondément locale.

Mondiale, car l'eau, par nature, ne connaît pas de frontières : fleuves, nappes, bassins, ... elle impose la coopération. Elle peut aussi devenir un levier de tension, de domination, voire une véritable arme de guerre. L'actualité de la guerre au Moyen-Orient nous le montre trop clairement.

Locale, car derrière la ressource globale, les réalités sont contrastées : trop d'eau ici, pas assez ailleurs ; inégalités d'accès, conflits d'usage, assainissement inexistant.

Face à ces réalités, la communauté internationale doit poursuivre ses efforts en vue d'une véritable gouvernance mondiale de l'eau, une gouvernance capable de réguler les usages et de faire de cette ressource non pas un facteur de conflit, mais un vecteur de coopération et de paix.

Cet avis ouvre également des perspectives sur des sujets encore trop peu visibles comme celui des eaux vertes. Ces eaux, invisibles mais essentielles, celles des sols, des forêts, de l'humidité des terres, sont au cœur de l'équilibre des écosystèmes et de notre sécurité alimentaire. Mieux les intégrer dans la gouvernance de l'eau, c'est changer de regard : ne plus seulement gérer une ressource, mais préserver un cycle vivant.

Notre groupe pense que nous aurions pu aller plus loin, d'une part en engageant la France dans l'amélioration de ses pratiques et, d'autre part, en valorisant davantage l'expertise française dans la gestion et la distribution de l'eau, dont les prémices remontent au XIX^{ème} siècle.

Plus généralement, cet avis démontre que les coopérations multilatérales sont possibles. Mais aussi qu'elles prennent du temps. Assurément trop de temps, au regard de l'urgence.

C'est pourquoi nous invitons les rapporteurs à porter leurs préconisations au-delà de cette mandature, pour qu'il ne reste pas un point d'étape, mais devienne un véritable levier d'action dans la durée.

Vous l'aurez compris, nous voterons cet avis.